

## POUR CONSULTATION SEULEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2613**

Modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à ajouter l'usage M – Habitation mixte et ses dispositions particulières à la liste d'usages autorisés dans la zone C 12-67, secteur du Domaine-Vert Sud

---

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté un règlement portant le numéro U-2300, en ce qui concerne le zonage dans les limites du territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que le règlement de zonage numéro U-2300 soit modifié;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de ce conseil tenue le 11 décembre 2023, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement numéro PU-2613 a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2613 a fait l'objet de consultation publique, et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

### **LE 22 JANVIER 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'« Annexe A » du règlement de zonage numéro U-2300, intitulée « Tableaux des dispositions spécifiques », est modifiée à la zone C 12- 67 de manière à ajouter l'usage M - Habitation mixte et ses dispositions particulières le tout tel que présenté à l'« annexe A » du présent règlement.

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Suzanne Mireault, greffière